

**LISTE DES PIÈCES JUSTIFICATIVES  
POUR L'EXAMEN DE LA CANDIDATURE  
AU TITRE DE MAÎTRE-RESTAURATEUR**

- Pièces relatives à l'établissement :
  - Concernant l'établissement principal : justificatif de l'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés (et éventuellement des immatriculations secondaires) de moins de trois mois ;
  - Attestation sur l'honneur du chef d'entreprise que lui-même ou la société sont à jour des cotisations fiscales ou sociales exigibles ; (annexe 2)
  
- Pièces relatives aux conditions de candidature :
  - Justificatifs relatifs aux compétences requises des candidats définies aux articles 1 et 2 du décret du 14 septembre 2007 modifié (voir annexe 1) : copies des diplômes ou des certificats ;
  - Justificatifs relatifs aux diplômes du cuisinier le cas échéant ;
  - Rapport d'audit externe relatif à la délivrance du titre de maître-restaurateur, établi par un organisme certificateur, conformément aux dispositions du décret du 14 septembre 2007 modifié.- voir liste en annexe 3-
  - pièce d'identité du demandeur
  - curriculum vitae

Ces pièces sont à adresser avec le dossier de candidature à :

Préfecture de la Nièvre  
DRCL – Bureau des élections, des associations  
et des activités réglementées  
40 Rue de la Préfecture  
58026 NEVERS Cedex